DESCRIPTIF DE MODULE	**Bachelor HES-SO en Design** **HEAD – Genève** Année académique : 2026 - 2027
Titre du module	Modules d'Atelier et de projets 1
Filière(s)	Bachelor Design Industriel et de Produit, orientation Design Mode
Type de module	Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.
Code	41DM
Crédits ECTS	12 ECTS
Compétences et objectifs d'apprentissage visés	Ce module est composé de 2 unités de cours spécifiées dans le plan d'études. Compétences et objectifs : • Développer les outils et connaissances indispensables aux processus créatifs dans le Design Mode. • Être capable d'expérimenter autour d'un concept design, puis traduire des recherches expérimentales en solution design mode (formes et matières). • Mettre en place une réflexion sur la construction de lignes et de volumes autour du corps et ses différentes représentations. • Analyser et faire preuve de réflexion après expérimentation sur une méthodologie de travail personnelle.
Modalités d'évaluation	L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. La participation aux enseignements fait partie des éléments évalués. Si les absences excèdent 20% du temps d'enseignement d'une unité d'enseignement, la note de 1.0 est attribuée à ladite unité d'enseignement. Dans les cas où les absences excédant 20% du temps d'enseignement sont justifiées, avec des justificatifs à l'appui, au sens de l'article 27 du Règlement d'études des filières bachelor en Design et en Arts visuels de la HEAD, la note de 1.0 est remplacée par la mention « absence justifiée ». Cette mention signifie que la non-validation de l'unité d'enseignement concernée n'est pas comptabilisée comme une première tentative.Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du re-cours à ces applicatifs. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale / la note moyenne finale minimale de 4.0. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.

Modalités de remédiation	Aucune remédiation n'est possible.
Modalités de répétition	Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.